

Apothéose procédurière des syndicats mauvais perdants

En cette période de fêtes de fin d'année, le trio UNSA CGC SNJ nous a mitonné une sorte de bouquet final (qu'on se rassure, il y aura une suite et la saison 2019 s'annonce déjà palpitante) dans le feu d'artifice judiciaire qu'il intente depuis des mois contre les élections professionnelles à FTV (et singulièrement contre la CGT).

Ainsi ce ne sont pas moins de trois procédures qui arrivent au tribunal devant les juridictions parisiennes les 20 et 21 décembre prochain.

La palme d'or doit être attribuée sans conteste à l'UNSA qui fait convoquer la bagatelle de 133 élus (!) au TI de Paris pour demander, sur la base d'obscurs arguments, l'annulation pure et simple des élections des CSE de France 3, du Siège et de Malakoff. Rien que ça.

On se demande d'ailleurs pourquoi il n'a pas fait convoquer dans la foulée la centaine de représentants de proximité des antennes régionales, ceux du Siège et de Vaise ainsi que les membres des CSSCT, tout aussi illégitimes selon lui... plus on est de fous... (encore faudrait-il qu'une salle d'audience suffisamment grande soit disponible pour ce procès historique).

S'y ajoute l'action d'un journaliste du Snj de Malakoff, qui a visiblement raté sa vocation de plaideur de causes majeures. Ainsi, après nous avoir infligé un nombre conséquent de procédures pour tenter de vider le

collège 3 de ses PTA, transférer une PTA du Collège 1 dans le Collège 2 ou annuler l'élection de 2 femmes au prétexte que les femmes seraient "sur-représentées" (sic), il veut cette fois faire annuler la décision de la DIRECCTE sur la composition du CSE Central au prétexte qu'un syndicat autonome n'aurait pas été convoqué.

Et on n'oubliera pas Jean-Jacques Cordival, l'inoxydable figure tutélaire de la CGC de FTV (entreprise dont il ne fait plus partie depuis 20 ans) et qui n'hésite pas à faire appel d'une décision de la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris qui l'a débouté de sa plainte en diffamation contre plusieurs militant·e·s de la CGT de France Télévisions...

Les 20 et 21 décembre 2018 seront donc dédiés à cet encombrement manifeste des tribunaux par des « syndicalistes » qui ont clairement oublié la règle élémentaire de toute démocratie : il peut arriver qu'on ne remporte pas les élections...

L'absence de sérieux de ces actions saute aux yeux. L'argent du service public de la justice doit-il servir à nourrir de telles extravagances ? C'est la question que nous ne manquerons pas de poser aux juges en espérant qu'ils sanctionneront une bonne fois ces procédures manifestement abusives.

Paris, le 19 décembre 2018